

La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) est un organisme sans but lucratif créé en 1992, avec l'aide de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), pour élaborer, mettre à l'essai sur le terrain et évaluer selon une méthodologie rigoureuse des programmes sociaux destinés à assurer le mieux-être de tous les Canadiens, et plus particulièrement des Canadiens défavorisés. La SRSA a pour mission de fournir aux décideurs et aux intervenants des données fiables sur l'utilité de divers programmes du point de vue des budgets gouvernementaux, des participants aux programmes et de la société dans son ensemble. Dans l'accomplissement de sa mission, la SRSA évalue des programmes sociaux existants et met à l'essai des projets de programmes sociaux, à l'échelle et dans divers endroits, avant qu'ils ne soient incorporés à l'action gouvernementale et appliqués à plus grande échelle.

Autres rapports de la SRSA :

Créer une solution de rechange à l'aide sociale : le point sur la première année du Projet d'autosuffisance — mise en œuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts. Tod Mijanovich et David Long (MDRC). Décembre 1995.

La lutte pour l'autosuffisance : les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir. Wendy Bancroft et Sheila Currie Vernon (SRSA). Décembre 1995.

Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance. David Card (Princeton University) et Philip K. Robins (University of Miami). Février 1996.

Lorsque le travail est plus payant que l'assistance sociale : résumé des rapports sur la mise en œuvre du PAS, les groupes de discussion et les impacts des 18 premiers mois. Mars 1996.

Dans quelle mesure les programmes d'incitation financière destinés aux assistés sociaux ont-ils un « effet sur la demande »? Données expérimentales relatives au Projet d'autosuffisance. David Card (Princeton University), Philip K. Robins (University of Miami), Winston Lin (MDRC). Août 1997.

Mise en œuvre du Projet de supplément de revenu (PSR) : projet-pilote d'incitation au réemploi. Howard Bloom (New York University), Barbara Fink (MDRC), Susanna Lui-Gurr (SRSA), Wendy Bancroft (SRSA), Doug Tattrie (SRSA). Octobre 1997.

Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance. Gordon Berlin (MDRC), Wendy Bancroft (SRSA), David Card (Princeton University), Winston Lin (MDRC) et Philip K. Robins (University of Miami). Mars 1998.

Le Projet d'autosuffisance (PAS) est financé en vertu d'une entente de contribution avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les constatations et conclusions présentées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de DRHC.

Tous droits réservés © 1998 Société de recherche sociale appliquée.

The English version of this report is available on request.

Préface

La réforme de l'aide sociale occupe une place de choix parmi les politiques nationales, car les provinces visent à refaçonner le filet de sécurité sociale au Canada, tout en contrôlant les dépenses publiques. Une des principales difficultés consiste à conjuguer deux buts souvent contradictoires : diminuer la pauvreté de certaines familles et simultanément les aider à réduire leur dépendance envers les paiements de transfert gouvernementaux et à atteindre l'autosuffisance économique. Certains décideurs visent avant tout la lutte contre la pauvreté, d'autres préfèrent encourager l'indépendance personnelle.

Les programmes anti-pauvreté non liés à l'emploi réduisaient parfois les efforts des gens pour trouver du travail et augmentaient la dépendance envers l'assistance publique, tandis que, souvent, les programmes visant à favoriser l'emploi et à réduire le nombre d'assistés sociaux n'augmentaient pas le revenu global des familles pauvres. La rareté des preuves tangibles complique davantage certains choix qui s'imposent entre les politiques.

Financé par Développement des ressources humaines Canada et géré par la Société de recherche sociale appliquée, société sans but lucratif, le Projet d'autosuffisance (PAS) propose de combler cette lacune par l'application sélective d'un nouveau programme axé sur ces deux buts. En effet, on a offert à des assistées sociales de longue date, chefs de famille monoparentale, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, un incitatif financier substantiel — sous forme d'un supplément temporaire de gains — pourvu qu'elles abandonnent l'Aide au revenu et occupent un emploi à plein temps. À ces seules conditions, elles pouvaient recevoir le supplément chaque mois, jusqu'à concurrence de trois ans. Ainsi, le PAS a été conçu pour éviter le compromis classique entre pauvreté et dépendance.

Le présent rapport expose les résultats préliminaires, mais encourageants, d'une évaluation rigoureuse du programme du PAS, laquelle développe un rapport antérieur basé sur des données concernant une partie seulement de l'échantillon principal de recherche de 6 000 personnes. On constate que, 18 mois après le début du projet, les personnes admissibles au PAS travaillaient davantage, avaient des gains et revenus plus élevés et recevaient moins d'aide sociale qu'un groupe témoin formé de personnes semblables, mais n'ayant pas accès aux suppléments. De plus, les résultats positifs s'appliquaient à un large éventail de participantes au programme. En outre, pour chaque dollar d'augmentation des paiements gouvernementaux (à cause des suppléments de gains), il y a eu une hausse de 2 \$ des gains et de plus de 3 \$ des revenus pour les familles du PAS. Par conséquent, ce dernier favorise une plus grande participation sur le marché du travail *tout en* diminuant sensiblement la pauvreté, permettant aux participantes d'économiser pour l'avenir et de consacrer plus d'argent aux produits de nécessité.

Des rapports futurs examineront les effets à long terme du PAS, notamment ce qui se produit après la fin de la période de trois ans prévue pour la réception du supplément. Nous espérons toutefois que même ces renseignements préliminaires se révéleront utiles aux décideurs qui s'efforcent de concevoir des programmes plus conformes aux objectifs sociétaux et aux besoins individuels.

John Greenwood
Directeur exécutif

Remerciements

Le Projet d'autosuffisance et le présent rapport sont tous deux le fruit de la collaboration entre de nombreux particuliers et organismes, qui ont apporté une heureuse combinaison de recherche, de gestion de données et d'expérience pratique. Nous sommes reconnaissants envers tous ceux qui ont contribué à cette démarche, et nous tenons à remercier certaines des personnes dont l'aide, le soutien et les conseils ont été indispensables à la préparation du présent rapport.

Le PAS n'aurait pas été possible sans le parrainage et le soutien extraordinaire de Développement des ressources humaines Canada, qui a eu l'idée de tester les suppléments de gains. Jean-Pierre Voyer et Allen Zeesman, de la Direction générale de la recherche appliquée, DRHC, continuent à nous donner de précieux conseils sur une gamme variée de questions.

La collaboration et le savoir des employés des divers services de l'Aide au revenu, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, nous ont été d'un grand secours. Il convient de remercier Sharon Manson Singer et ses subalternes au ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique, et Karen Mann et ses employés à Développement des ressources humaines (Nouveau-Brunswick).

La collecte et le traitement des données d'enquête et des données administratives nécessaires au rapport ont exigé un effort considérable de la part de nombreux collaborateurs à Statistique Canada. Richard Veevers, Ann Brown, Charlene Walker et leur personnel ont consacré de longues heures à planifier et à mettre en œuvre des méthodes pour administrer l'enquête, contrôler la qualité des données et traiter des données complexes.

Nous sommes redevables à SHL Systemhouse Inc., de la Nouvelle-Écosse, d'avoir effectué les paiements au titre du supplément du PAS dans un délai optimal et sans erreur et d'avoir assuré le fonctionnement du système d'information sur la gestion du programme. John Hayne, Melony McGuire, Trudy Megeney et la gestionnaire de projet Judy Sampson étaient responsables du fonctionnement du système et de l'émission des chèques.

Nous tenons par ailleurs à remercier le personnel des quatre bureaux du programme qui ont assuré l'application concrète du PAS : Shelly Price, Linda Nelson, ainsi que leurs employés aux Services à la famille de Saint John Inc., au Nouveau-Brunswick, ainsi que Betty Tully, Elizabeth Dunn et leur personnel chez Bernard C. Vinge and Associates Ltd., en Colombie-Britannique.

Plusieurs chercheurs dans diverses universités et de Statistique Canada ont aimablement répondu à nos demandes de documentation : Garry Barrett, Howard Bloom, Miles Corak, Michael Cragg, Martin Dooley et Guy Lacroix. Nous remercions aussi Doug Willms pour ses commentaires utiles.

À la SRSA, Gordon Berlin a dirigé le projet et apporté une aide inestimable à toutes les étapes de l'analyse et de la rédaction de notre rapport, depuis la structuration initiale des questions de recherche jusqu'aux révisions finales du texte. John Greenwood a examiné les grandes lignes et les premières versions du rapport et a beaucoup contribué à l'orientation définitive de celui-ci. Wendy Bancroft, Saul Schwartz et Sheila Currie Vernon ont aussi examiné des avant-projets et collaboré aux opérations du programme, aux expériences des participants et à l'interprétation des conclusions de la recherche. Dan Doyle et Musu Taylor-Lewis nous ont aidés à comprendre les changements apportés aux politiques d'Aide au revenu.

À la SRSA, bon nombre de personnes ont collaboré avec diligence et conscience professionnelle à la préparation du rapport. Judith Gueron, Barbara Goldman, Robert Granger et Charles Michalopoulos ont examiné plusieurs avant-projets et nous ont aidés à en perfectionner l'analyse et la présentation. Kara Balemian a coordonné la production du document, créé les tableaux et figures, programmé bon nombre des estimations et vérifié l'exactitude du texte et des pièces à l'appui. Martey Dodoo, Andrew Harrison, Sarah Senesky et Johanna Ward ont préparé les fichiers de données et procédé aux analyses préliminaires, avec l'aide de Greg Hoerz. Alice Tufel a corrigé le rapport, et Patt Pontevolpe et Stephanie Cowell ont assuré le traitement de texte. Rosa De Los Santos et Gloria Diaz se sont occupées du calendrier des travaux et de nombreuses autres tâches administratives. Il convient aussi de remercier pour leurs conseils et leur précieux concours Judith Greissman, Jordan Kolovson, Laura Peck, Irene Robling et Ruth Yun.

Les auteurs

Sommaire

Les partisans de la réforme de l'aide sociale s'efforcent depuis près de trois décennies de concevoir des programmes favorisant l'emploi et réduisant la pauvreté ainsi que la dépendance envers l'aide sociale. Les initiatives prises pour favoriser l'emploi ont réduit cette dépendance, mais sans guère avoir d'effet sur la pauvreté. Celles qui réduisent la pauvreté en augmentant le revenu améliorent la situation financière des bénéficiaires, mais découragent le travail. En vue d'atteindre simultanément les trois objectifs de la réforme, le gouvernement canadien met à l'essai une nouvelle approche. Le Projet d'autosuffisance (PAS) est un projet de recherche et de démonstration offrant un supplément de gains aux assistées sociales qui renoncent à l'aide sociale pour occuper un emploi à plein temps. On vise ainsi surtout à favoriser l'autosuffisance économique par le travail et à réduire la dépendance envers l'aide sociale et, accessoirement, la pauvreté.

Conçu et financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), le PAS offre un supplément temporaire de gains à certaines familles monoparentales recevant de l'Aide au revenu (aide sociale), en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Pour être admissible au supplément (un paiement mensuel en espèces basé sur les gains réels), un chef de famille monoparentale doit travailler à plein temps et abandonner l'Aide au revenu (AR). Cette personne peut alors recevoir le supplément jusqu'à concurrence de trois ans, pourvu qu'elle continue à travailler à plein temps sans percevoir de l'AR¹. Le supplément double à peu près les gains de nombreuses travailleuses à faible salaire (avant impôts et dépenses liées au travail).

Le PAS règle le dilemme de nombreuses assistées sociales : bien que mal à l'aise devant leur dépendance envers l'AR, elles ne considèrent pas un emploi comme une solution financièrement attrayante car les salaires d'embauche sont trop faibles pour représenter une amélioration par rapport à l'aide sociale. La combinaison d'un emploi et de l'aide sociale n'aurait guère un meilleur effet, car les prestations d'Aide au revenu sont réduites de presque tout le montant gagné au cours d'un emploi. Cette situation décourage les assistées sociales de se trouver un emploi et d'abandonner l'AR, et bon nombre de celles qui le font reviennent plus tard à l'aide sociale. En offrant un important supplément temporaire aux gains, le PAS encourage les assistées sociales à entrer sur le marché du travail à plein temps et à acquérir une expérience de travail pouvant, à la longue, mener à des gains plus élevés et à l'autosuffisance économique.

En élaborant cette initiative, DRHC était conscient qu'il fallait la mettre à l'essai avant de la généraliser, car des coûts élevés étaient en jeu et, en période de budgets serrés, le coût d'un nouveau programme ne peut être justifié que par des avantages importants. Étant donné que bon nombre de gens quittent l'assistance sociale pour travailler de leur propre chef, on ne savait pas si un programme de supplément de gains stimulerait nettement la recherche d'un emploi. DRHC a donc décidé de tester l'efficacité du programme dans des conditions concrètes, en utilisant une évaluation par répartition au hasard.

¹Le féminin est utilisé dans tout le présent rapport car la grande majorité des chefs de famille monoparentale recevant de l'Aide au revenu sont des femmes.

De novembre 1992 à mars 1995, plus de 6 000 personnes, chefs de famille monoparentale depuis longtemps bénéficiaires de l'Aide au revenu, ont été invitées à se joindre à l'étude de recherche sur le PAS. Les participantes ont été réparties au hasard entre deux groupes : le *groupe programme* a eu l'occasion de participer au programme de supplément de gains, contrairement au *groupe témoin*. Les deux groupes étant semblables à tous les égards sauf pour la participation au programme, on peut mesurer « l'impact » ou l'effet du PAS par la différence entre les évolutions respectives des deux groupes. Notre rapport examine les impacts du PAS sur l'emploi, les gains, le recours à l'Aide au revenu, les revenus familiaux, la pauvreté et les conditions de vie au cours des 18 premiers mois après la répartition au hasard (des personnes de l'échantillon à l'un ou à l'autre groupe).

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Pendant les dix-huit premiers mois après que l'on a offert le supplément aux personnes du groupe programme, le PAS a réussi à augmenter l'emploi et à réduire la pauvreté et la dépendance envers l'aide sociale. Ces premiers résultats sont encourageants, mais, parce qu'ils correspondent à une période de suivi relativement courte, leur durée est incertaine. En fait, on s'attend à ce que les répercussions sur l'emploi et sur l'aide sociale diminuent quelque peu lorsque certains nouveaux emplois seront abandonnés. En outre, il est trop tôt pour savoir si le nombre accru d'emplois, les gains plus élevés et la diminution des prestations d'aide sociale et du recours à l'AR, que l'on constate actuellement dans le groupe programme, persisteront après la fin du supplément.

On peut résumer ainsi les principales conclusions de ce rapport :

- **Le PAS a doublé le taux d'emploi à plein temps du groupe programme.** Au cours du cinquième trimestre (période de trois mois) après la répartition au hasard, soit la période d'impact maximal, le PAS avait eu un impact de 15 % sur le taux d'emploi à plein temps : 29 % des bénéficiaires du groupe programme avaient travaillé au moins 30 heures par semaine, en comparaison avec 14 % du groupe témoin. Le programme a atteint ces résultats surtout en faisant passer des chômeuses à un emploi à plein temps.
- **L'emploi additionnel suscité par le PAS semble se concentrer sur des taux de rémunération situés entre le salaire minimum et 2 \$ l'heure au-dessus de celui-ci.** À ces salaires, en l'absence de supplément, de nombreux chefs de famille monoparentale seraient en meilleure situation financière sans la combinaison d'un emploi et de l'aide sociale. Aussi, après la fin du supplément temporaire, un emploi ne demeurera plus attrayant que si les participantes ont pu augmenter leurs gains ou acquis une nette préférence pour le travail.
- **Le PAS a réduit le recours à l'Aide au revenu.** Au cours des cinquième et sixième trimestres après la répartition au hasard, le PAS a réduit de 13 à 14 % la proportion des personnes du groupe programme recevant une Aide au revenu, et a réduit les paiements d'Aide au revenu d'environ 100 \$ par mois pour chaque personne du groupe.

- **À court terme, le PAS a augmenté le total des paiements de transfert.** Au cours de la période visée par ce rapport, les coûts du supplément versé dans le cadre du PAS dépassaient (de 55 \$ par personne du groupe programme par mois) les économies réalisées grâce à la diminution des paiements d'aide sociale, et l'augmentation des recettes fiscales en raison des impôts accrus payés par les participantes ayant un emploi.
- **Chaque dollar que le gouvernement consacre aux paiements de transfert additionnels a entraîné plus de 2 \$ en augmentation de gains et plus de 3 \$ en revenu supplémentaire pour les membres du groupe programme.** Au cours des cinquième et sixième trimestres après la répartition au hasard, le PAS a augmenté les paiements de transfert gouvernementaux de 55 \$ par mois, pour chaque personne du groupe programme, et accru les gains mensuels de 124 \$, de sorte que le revenu moyen de chaque personne du groupe a augmenté de 179 \$ par mois.
- **Le PAS a eu un important effet anti-pauvreté.** En plus de hausser largement le revenu moyen, il a réduit de 12 % la fraction des personnes du groupe programme dont le revenu familial est inférieur au seuil de faible revenu de Statistique Canada, et de 3 % la fraction considérée comme des personnes d'une « extrême pauvreté » (revenu inférieur à la moitié du seuil de faible revenu).
- **Le PAS a aidé les familles de travailleuses à faible revenu à répondre à leurs besoins de base.** Le supplément de revenu attribuable au PAS a servi partiellement à augmenter les dépenses dans trois catégories : nourriture, vêtements pour enfants et logement. Le pourcentage des familles ayant recours aux banques alimentaires (organismes de bienfaisance distribuant les surplus d'aliments) a diminué. Les familles semblaient aussi économiser une partie de leur revenu supplémentaire.

La capacité à court terme du PAS d'augmenter l'emploi tout en réduisant la pauvreté est inhabituelle et prometteuse. Normalement, les programmes conçus pour réformer l'aide sociale ont des buts multiples et contradictoires, de sorte que les réformes atteignent souvent l'un d'eux au détriment d'un autre. Le PAS semble en mesure de pouvoir simultanément favoriser l'emploi, réduire la pauvreté, ainsi que la dépendance envers l'Aide au revenu, en remplaçant l'actuel « filet de protection » de l'aide sociale par un système axé sur l'emploi. À court terme, on augmente ainsi les coûts des transferts publics, car les paiements du PAS dépassent les économies réalisées dans l'aide sociale. À long terme, cependant, puisque le supplément de gain n'est plus versé après trois ans, si ces impacts se maintiennent au-delà de cette période, le PAS aura alors l'avantage marqué d'atteindre plusieurs des objectifs les plus difficiles de la réforme de l'aide sociale, et ce peut-être sans augmenter les coûts totaux.

CARACTÉRISTIQUES DU PAS

Le PAS offre aux participantes une solution volontaire et provisoire à l'Aide au revenu. Pour les personnes admissibles, la combinaison entre le supplément et les gains du travail à

plein temps se révèle beaucoup plus payante que l'Aide au revenu. L'admissibilité au supplément est déterminée par les conditions suivantes :

- **Bénéficiaire « de longue date » de l'Aide au revenu.** Le recrutement pour l'étude principale sur le PAS a été limité aux chefs de famille monoparentale recevant des prestations d'Aide au revenu depuis au moins un an et donc considérées comme des bénéficiaires « de longue date ». On a choisi ce groupe cible car ces personnes se heurtent à des obstacles considérables lorsqu'elles veulent travailler à plein temps, et parce qu'il accapare une partie disproportionnée des coûts de l'aide sociale. Restreindre l'admissibilité aux personnes ayant reçu de l'aide sociale depuis au moins un an oriente le programme vers les parents les moins susceptibles de renoncer de leur propre chef à l'assistance sociale, et réduit la probabilité que bon nombre d'autres personnes deviennent assistées sociales uniquement pour être admissibles au supplément.
- **Un an pour bénéficier de l'offre.** Peu après la répartition au hasard, chaque personne faisant partie du groupe programme a été informée que, si elle trouvait un emploi à plein temps au cours des 12 prochains mois et consentait à quitter l'aide sociale, elle pouvait être admissible au supplément. En ne s'affiliant pas dans un délai de 12 mois, elle devenait inadmissible. Cette exigence dissuadait les gens de retarder leur réponse à l'offre, mais leur laissait assez de temps pour examiner cette dernière et trouver du travail.
- **Exigence en matière de travail à plein temps.** Pour recevoir le supplément, les personnes du groupe programme doivent travailler au moins 30 heures par semaine, dans le cadre d'un emploi ou de plusieurs. On a choisi cette limite parce que (1) les participantes devront travailler au moins pendant tout ce temps pour atteindre l'autosuffisance, (2) elle empêche celles qui travaillent déjà à plein temps de réduire largement leurs heures de travail (un effet qu'avaient déjà certains anciens programmes de stimulants financiers), et (3) les gains sont alors assez élevés, une fois combinés avec le supplément, pour représenter une forte augmentation de revenu pour la plupart des participantes.
- **La formule de supplément rentabilise le travail.** Le supplément est calculé comme égal à la moitié de la différence entre les gains bruts d'emploi d'une participante et les « gains - repères » fixés par le PAS. Ces derniers étaient de 37 000 \$ en Colombie-Britannique et de 30 000 \$ au Nouveau-Brunswick au début du programme et ils ont quelque peu augmenté depuis lors à cause de l'inflation. Le supplément double à peu près les gains de nombreuses travailleuses à faible salaire, avant les impôts et les dépenses reliées au travail. Quand on tient compte des impôts et des crédits d'impôt, le PAS apporte chaque année à la plupart des familles de 3 000 \$ à 7 000 \$ de plus que si elles travaillaient à plein temps et demeureraient affiliés à l'Aide au revenu. Contrairement à cette dernière, les paiements de suppléments ne varient pas avec la taille de la famille, de sorte que l'incitatif au travail pour les grosses familles est moins prononcé que le stimulant pour les petites familles.

- **Limite de trois ans pour la réception du supplément.** Une personne peut percevoir le supplément jusqu'à concurrence de trois ans, pourvu qu'elle travaille à plein temps et ne reçoive pas d'Aide au revenu. La limite de trois ans empêche la possibilité d'une dépendance à long terme envers le programme.

Après avoir commencé à recevoir le supplément, les participantes peuvent décider n'importe quand de revenir à l'Aide au revenu, dans la mesure où elles renoncent au supplément et satisfont aux exigences d'admissibilité à l'AR. Elles peuvent aussi redevenir admissibles au supplément en retournant au travail à plein temps n'importe quand pendant la période de trois ans au cours de laquelle elles sont admissibles au supplément.

L'ÉVALUATION DU PAS ET LE PRÉSENT RAPPORT

Au total, 9 300 chefs de famille monoparentale participent à l'évaluation du PAS, dans le cadre de trois études différentes. L'étude principale, qui fait l'objet du présent rapport, met à l'essai le programme de base de supplément de gains et vise 5 686 assistées sociales de longue date en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. Deux autres études examinent ce qui se passe lorsqu'on ajoute une aide à la recherche d'emploi et des services d'orientation professionnelle au PAS, et tentent de déterminer si ce dernier encourage les nouvelles bénéficiaires à demeurer assistées sociales plus longtemps afin d'être admissibles au supplément.

En Colombie-Britannique, le PAS est appliqué dans la vallée du bas Fraser, qui comprend la région métropolitaine de Vancouver ainsi que les secteurs voisins au nord, au sud et à l'est. Au Nouveau-Brunswick, il vise une région correspondant à peu près au tiers sud de la province, y compris les villes de Saint John, Moncton et Fredericton. Les participantes de l'échantillon ont été recrutées pour l'étude principale du PAS et affectées au hasard entre novembre 1992 et mars 1995 au Nouveau-Brunswick, et entre janvier 1993 et février 1995 en Colombie-Britannique. La période étudiée dans le présent rapport comprend les 18 premiers mois après la répartition au hasard de chaque échantillon de participantes (y compris le mois de la répartition). Par exemple, pour les premiers échantillons, la période étudiée s'étend de novembre 1992 à avril 1994; pour les plus récentes répartitions, elle est de mars 1995 à août 1996.

Étant donné que les personnes du groupe programme étaient autorisées à se qualifier pour le supplément pendant la première année après la répartition au hasard et peuvent recevoir le supplément durant trois ans après leur qualification, la période de 18 mois étudiée dans le présent rapport se termine trop tôt pour permettre une évaluation complète du programme. Les avantages et coûts à long terme sont encore inconnus. Toutefois, puisque la période d'acceptation d'un an est terminée, il est actuellement possible d'évaluer dans quelle mesure l'offre du PAS s'est révélée efficace pour inciter les gens à trouver un emploi à plein temps et à renoncer à l'AR. Le rapport donne aussi un aperçu des effets du PAS sur les revenus familiaux, la pauvreté et les conditions de vie des familles, et du coût des paiements supplémentaires comparés aux économies que représente, pour le gouvernement, la réduction des dépenses au chapitre de l'Aide au revenu.

Les conclusions de ce rapport se basent sur des données relatives à 5 288 chefs de famille monoparentale visées par l'étude principale et qui ont rempli un questionnaire de suivi. Un

rapport antérieur (Card et Robins, 1996) présentait un petit nombre de conclusions préliminaires pour le sous-ensemble d'environ 1 900 parents seuls répartis au hasard entre novembre 1992 et décembre 1993. Le présent rapport met à jour ces résultats préliminaires et en présente de nombreux nouveaux.

Les données du rapport proviennent de quatre sources : une enquête initiale administrée au moment de la répartition au hasard, une enquête de suivi menée quelque 18 mois après la répartition au hasard, les dossiers administratifs de l'Aide au revenu, et enfin des documents tirés du système d'information sur la gestion du programme du PAS, qui assure le suivi des activités du programme et des paiements de supplément.

Comme nous l'expliquerons, nous nous attendions à ce que les répercussions maximales du PAS sur l'emploi et la réception de l'Aide au revenu se manifestent au cours des 18 premiers mois suivant la répartition au hasard. Des rapports futurs portant sur des périodes allant jusqu'à 36 et 54 mois après la répartition au hasard permettront de déterminer si ces impacts ont persisté ou diminué pendant le reste de la période de supplément et par la suite. Ces rapports examineront aussi l'impact du Programme sur un grand éventail de résultats liés au bien-être des enfants des personnes faisant partie de l'échantillon, et le rapport visant une période de 54 mois analysera en détail les avantages et coûts du PAS sous l'angle des bénéficiaires de longue date de l'AR, des budgets gouvernementaux et de l'ensemble de la société.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON DE RECHERCHE

La plupart des chefs de famille monoparentale faisant partie de l'échantillon de recherche sont des femmes dont le niveau de scolarité est relativement faible. Les deux cinquièmes ont été élevées par un parent seul et environ le quart ont grandi dans des familles recevant une certaine forme d'aide sociale.

Presque toutes les personnes de l'échantillon ont déclaré avoir exercé un travail rémunéré par le passé, mais, durant la période précédant immédiatement la répartition au hasard, le nombre de celles qui avaient un emploi était relativement faible. Au moment de la répartition au hasard, moins d'un cinquième des personnes de l'échantillon se disaient employées, et seulement 7 % travaillaient 30 heures ou plus par semaine. Ainsi, plus de 90 % de l'échantillon devraient accroître leur effort de travail pour être admissibles au supplément du PAS.

Les personnes de l'échantillon se heurtaient aussi apparemment à de gros obstacles dans leur recherche d'un emploi à plein temps. Plus du quart de l'échantillon estimaient que leur condition physique limitait leurs activités. Plus de la moitié avaient un enfant de cinq ans ou moins dans leur ménage, et plus de 80 % auraient besoin de services de garde si elles trouvaient un emploi. Parmi ces dernières, plus d'un cinquième croyaient impossible de trouver une personne fiable pour leurs enfants. Les trois principales raisons invoquées pour ne pas accepter un emploi, au cours des quatre semaines précédant l'enquête initiale, étaient des responsabilités personnelles ou familiales, le manque de services de garde adéquats et la maladie ou l'invalidité. Invitées à dire si leur « principal besoin » était un emploi à plein temps, un emploi à temps partiel, des études ou une formation, ou autre chose, 47 % des personnes interrogées ont choisi les études ou la formation.

APPRENDRE L'EXISTENCE DU SUPPLÉMENT

Des séances d'orientation sur le PAS ont été données à 98 % des personnes du groupe programme, normalement au cours du mois suivant la répartition au hasard. Ces séances décrivaient les principales caractéristiques du supplément de gains (la nécessité de travailler, le délai d'acceptation d'un an, l'échéance de trois ans et le calcul des paiements du supplément). Le message central transmis était que le supplément « rendait un emploi payant », même au salaire minimum. On communiquait aussi à ces personnes la gamme des services communautaires qui leur étaient offerts pour les aider à entrer sur le marché du travail. Le personnel du PAS reconnaissait toutefois que le supplément n'était pas forcément le meilleur choix pour tout le monde, surtout les personnes qui préféraient rester à la maison avec leurs enfants ou souhaitaient fréquenter l'école à plein temps.

Dans un sondage téléphonique mené parmi les 700 personnes du groupe programme ayant reçu une séance d'orientation en avril 1993, plus de 90 % se souvenaient du délai d'un an, des 30 heures requises, de la façon de calculer le supplément et de la nécessité d'abandonner l'Aide au revenu pour être admissibles. Neuf répondants sur dix s'estimaient en meilleure situation financière avec le supplément, et huit sur dix n'avaient aucune question à poser sur ce dernier.

Après la séance d'orientation, les contacts entre les personnes du groupe programme et le personnel responsable du programme étaient généralement de courte durée (p. ex., un appel téléphonique de 10 à 15 minutes). On a organisé un ou deux ateliers de plus (dont un sur la gestion de l'argent). Le programme offre des renseignements et des références sur les services existants (recherche d'emploi, éducation et formation, etc.) mais ne les fournit pas directement, car il serait alors impossible de déterminer lesquels, parmi les effets exercés sur le groupe programme et le groupe témoin, sont attribuables à l'incitation financière du PAS et lesquels sont causés par les services proprement dits.

Pour « déclencher » les paiements de supplément, les personnes du groupe programme ayant trouvé un emploi à plein temps pendant la période de qualification d'un an ont dû se rendre au bureau du PAS pour prouver l'existence de leur emploi et signer une lettre demandant au bureau d'Aide au revenu de mettre fin à leurs paiements d'aide sociale. Ensuite, après chaque chèque de paye, elles remplissaient une pièce justificative (documentant les dates, heures et salaires de leur emploi) et l'envoyaient par la poste avec des copies des talons de chèques correspondants, au bureau de paiement du PAS. On calculait alors le montant du supplément selon les gains reçus pendant une période comptable de quatre semaines ou d'un mois. On comparait les relevés du système de paiement avec ceux de l'Aide au revenu, chaque mois, pour s'assurer que les bénéficiaires du supplément se conforment aux règles du programme et ne retirent pas de prestations simultanées.

PARTICIPATION AU PAS

- **Trente-cinq pour cent des personnes du groupe programme ont trouvé un emploi à plein temps, abandonné l'Aide au revenu et se sont qualifiées pour le supplément.**

La plupart d'entre elles n'ont pas maintenu un emploi à plein temps chaque mois et, par conséquent, ont renoncé en totalité ou en partie à au moins un paiement de supplément, le plus souvent parce que les employeurs ne pouvaient leur donner assez d'heures de travail. Par conséquent, le pourcentage des membres du groupe programme recevant le supplément au cours d'un mois donné (maximum de 25 %) était considérablement inférieur au pourcentage global des bénéficiaires (35 %).

- **La plupart des « non-bénéficiaires » (personnes n'ayant pas pris le supplément) estimaient que leur situation financière serait bien meilleure si elles travaillaient à plein temps tout en recevant le supplément, mais diverses préoccupations et difficultés les avaient empêchées de le faire.**

Les obstacles les plus courants étaient l'incapacité à trouver un emploi ou à obtenir assez d'heures de travail (principale raison dans 43 % des cas), les responsabilités personnelles ou familiales (15 %) ainsi que les problèmes de santé ou d'invalidité (14 %). Invitées à proposer un changement pour améliorer l'effet du PAS, 20 % des personnes ayant refusé le supplément suggéraient d'accorder plus d'un an pour trouver un emploi et être admissible au supplément, et un autre groupe de 12 % suggéraient d'ajouter un service de placement.

IMPACT SUR L'EMPLOI ET LE RECOURS À L'AIDE AU REVENU

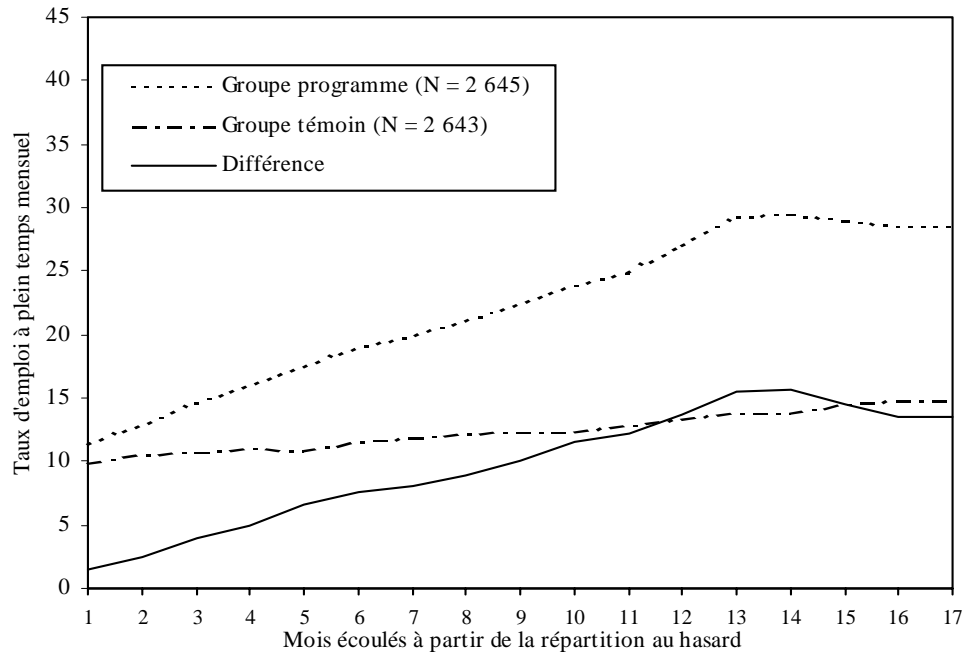
- **Le PAS a augmenté l'emploi à plein temps et réduit le recours à l'Aide au revenu parmi les personnes du groupe programme. L'impact estimatif était le plus prononcé dans les cinquième et sixième trimestres après la répartition au hasard et diminuera sans doute quelque peu par la suite.**

La figure 1 montre les taux d'emploi à plein temps obtenus dans le groupe programme et le groupe témoin, ainsi que la différence entre eux — soit l'impact estimatif du PAS — au cours des 17 premiers mois après la répartition au hasard. (Le mois de cette dernière porte le numéro 1. Dans ce rapport, les impacts sur l'emploi à plein temps sont indiqués pour les mois 1 à 17 car les données sur l'emploi sont incomplètes après le 17^e; l'impact sur l'Aide au revenu est indiqué pour les mois 1 à 18.) La ligne correspondant au groupe témoin montre l'augmentation graduelle de l'emploi à plein temps qui se produirait en l'absence du PAS. Le groupe programme présentait des taux d'emploi à plein temps nettement supérieurs; l'impact estimatif du PAS est indiqué par la ligne pleine dans la figure.

Pendant la première année à partir de la répartition au hasard, l'impact du PAS sur l'emploi à plein temps a augmenté car de plus en plus de personnes faisant partie du groupe programme ont répondu à l'offre de supplément. Après la première année, aucune autre personne de ce groupe ne pouvait profiter de l'offre. L'impact du PAS a atteint son maximum au cours des mois 13 et 14, puis a légèrement diminué, à la fois parce que certaines personnes admissibles au supplément ne sont pas restées employées à plein temps, et parce que le taux

d'emploi à plein temps du groupe témoin a continué à augmenter; en d'autres termes, avec le temps, de plus en plus de membres de l'échantillon travailleraient à plein temps, même en l'absence du PAS.

Figure 1 : Taux mensuels d'emploi à plein temps — groupe programme et groupe témoin



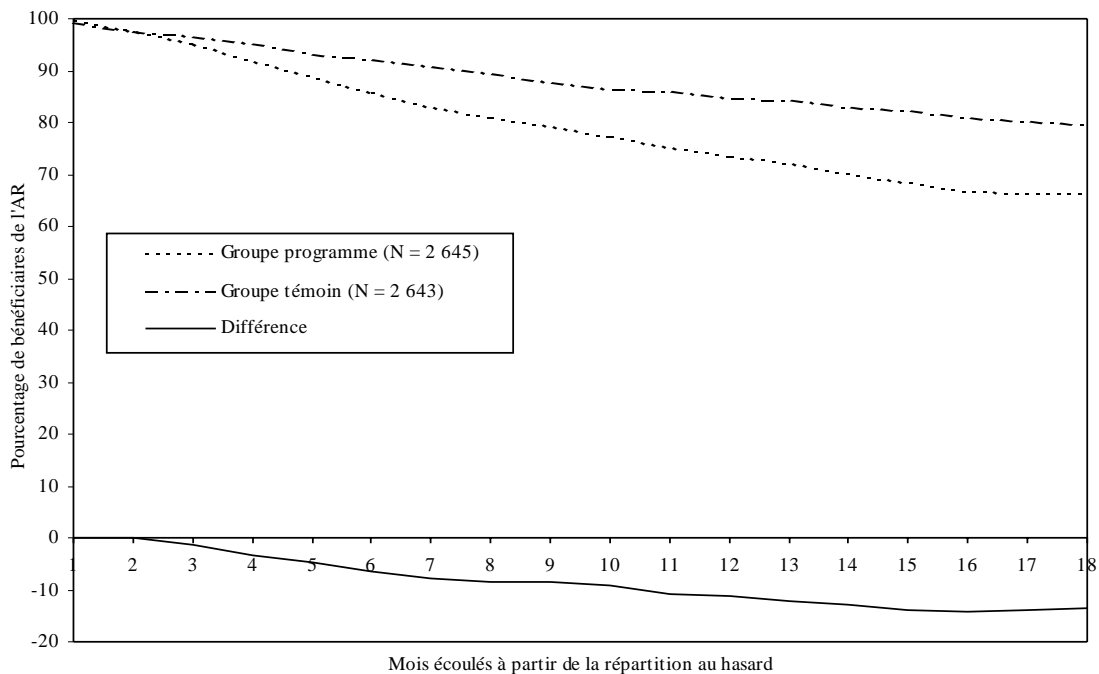
Source : Calculs tirés des données de l'enquête de suivi de 18 mois.

La figure 2 montre le pourcentage de personnes des deux groupes recevant de l'Aide au revenu, ainsi que l'impact estimatif du PAS pendant les mois 1 à 18. Le pourcentage du groupe témoin recevant de l'Aide au revenu a diminué de façon constante jusqu'à 80 % jusqu'au 18^e mois, illustrant le processus normal de la dynamique de l'aide sociale : les gens abandonnent celle-ci parce qu'ils trouvent un emploi ou augmentent leurs heures de travail, se marient ou reprennent la vie commune avec leur conjoint, parce que les enfants grandissent ou pour d'autres raisons. Le pourcentage des membres du groupe programme recevant de l'Aide au revenu a diminué encore davantage. La ligne pleine montre l'impact estimatif du PAS (c.-à-d. la différence entre les taux de recours à l'aide sociale pour les deux groupes); les valeurs sont négatives parce que le PAS a *réduit* le recours à l'Aide au revenu, en harmonie avec les répercussions du PAS sur l'emploi à plein temps, avec toutefois un léger décalage, car les paiements d'Aide au revenu ont pris fin seulement après que les personnes du groupe programme ont commencé à recevoir à la fois leurs chèques de paye d'emploi et leurs chèques de supplément. Par conséquent, la réduction attribuable au PAS était la plus prononcée au cours du mois 16, quelques mois après l'impact maximal sur l'emploi à plein temps.

Le reste du présent sommaire porte sur les impacts estimatifs pendant les cinquième et sixième trimestres (mois 13 à 18) suivant la répartition au hasard. (Le sixième trimestre est représenté par des données sur l'emploi et les gains pour les mois 16 et 17, ainsi que par les

données d'Aide au revenu pour les mois 16 à 18.) Au cours des futurs trimestres, l'impact du PAS sur l'emploi et le recours à l'Aide au revenu ne dépassera probablement pas celui que l'on a observé au cours des cinquième et sixième trimestres car n'importe quel membre du groupe programme souhaitant profiter de l'offre de supplément devait trouver un emploi à plein temps avant le mois 13 et abandonner peu après l'Aide au revenu. On prévoit que les répercussions diminueront quelque peu à mesure que les personnes du groupe témoin continueront à laisser l'aide sociale pour un emploi, et commenceront ainsi à « rattraper » le groupe programme. Actuellement, on ne sait pas combien des impacts persisteront avec le temps. Les rapports futurs répondront à cette question.

Figure 2 : Pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu — groupe programme et groupe témoin



Source : Calculs tirés des dossiers administratifs de l'Aide au revenu.

Le tableau 1 présente l'impact estimatif du PAS sur l'emploi à plein temps, l'emploi à temps partiel et l'emploi global, ainsi que sur le recours à l'Aide au revenu, au cours des cinquième et sixième trimestres.

- **Le PAS a doublé le taux d'emploi à plein temps au cours du cinquième trimestre et en a fait presque autant au trimestre suivant.**

Au cours du cinquième trimestre, le PAS a augmenté de 15 % le taux d'emploi à plein temps : 29 % des membres du groupe programme travaillaient au moins 30 heures par semaine; cette proportion est plus du double du taux du groupe témoin (14 %). L'impact estimatif au sixième trimestre était un peu plus faible mais quand même important (14 %).

Tableau 1 : Impact du PAS sur l'emploi et la réception de l'Aide au revenu, cinquième et sixième trimestres après la répartition au hasard

Résultat	Groupe programme (%)	Groupe témoin (%)	Différence (Impact)
Taux d'emploi à plein temps^a			
Cinquième trimestre	29,3	14,0	15,2***
Sixième trimestre	28,5	14,8	13,7***
Taux d'emploi à temps partiel^b			
Cinquième trimestre	11,7	13,9	-2,2**
Sixième trimestre	12,1	15,2	-3,2***
Taux d'emploi global			
Cinquième trimestre	41,0	28,0	13,0***
Sixième trimestre	40,6	30,0	10,6***
Pourcentage de bénéficiaires de l'Aide au revenu			
Cinquième trimestre	70,2	83,2	-13,0***
Sixième trimestre	66,5	80,4	-13,9***

Notes : Toutes les estimations pour le cinquième trimestre sont calculées en établissant la moyenne des mois 13, 14 et 15. Les taux d'emploi pour le sixième trimestre sont calculés grâce à la moyenne des mois 16 et 17. Les pourcentages de personnes recevant de l'Aide au revenu se basent sur la moyenne des mois 16, 17 et 18.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^a « L'emploi à plein temps » est défini comme ayant une durée de 30 heures par semaine et au moins une semaine pendant le mois.

^b « L'emploi à temps partiel » est défini comme étant un emploi quelconque, mais sans qu'il y ait d'emploi à plein temps pendant le mois.

- **Certaines bénéficiaires du supplément auraient travaillé à plein temps de toute façon.**

Vingt-trois pour cent des membres du groupe programme travaillaient à plein temps et ont reçu des paiements de supplément pendant le cinquième trimestre (pas indiqué au tableau). Cependant, l'*impact* du PAS sur l'emploi à plein temps était plus faible (15 %), ce qui sous-entend que certaines des bénéficiaires du supplément auraient travaillé à plein temps, même en l'absence du PAS. Pour ces personnes, le supplément avait un caractère « fortuit » car il sanctionnait ce qu'elles auraient fait de toute façon. Tout programme offrant des récompenses financières pour promouvoir l'effort de travail aura un caractère fortuit sur certaines personnes, en plus d'augmenter éventuellement chez d'autres les efforts déployés pour trouver un emploi. Les paiements fortuits accroissent le coût d'un programme, mais aussi les revenus des travailleurs à faible revenu et contribuent à rendre plus intéressant le maintien d'un emploi par rapport à une dépendance essentiellement axée sur l'aide sociale.

- **L'envergure de l'impact du PAS sur l'emploi à plein temps reflète le résultat net de deux effets : plus d'emplois à plein temps parmi des gens qui autrement n'auraient pas travaillé du tout et plus d'emplois à plein temps parmi des gens qui autrement n'auraient travaillé qu'à temps partiel. Il semble que la plupart des répercussions sur le travail à plein temps soient attribuables au premier effet.**

Au cinquième trimestre, le PAS a augmenté de 13 % la proportion des personnes ayant un emploi quelconque (passage du chômage à un emploi à plein temps) et a réduit de 2,2 % la proportion des travailleuses à temps partiel (passage du temps partiel au plein temps). Ces deux effets conjugués ont augmenté de 15,2 % le taux d'emploi à plein temps.

- **Les impacts sur l'emploi en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick étaient généralement similaires.**

Pendant le cinquième trimestre, l'impact estimatif sur l'emploi à plein temps était de 15,2 % en Colombie-Britannique et de 15,3 % au Nouveau-Brunswick (pas indiqué au tableau 1). Ces résultats montrent que le PAS a eu d'importantes conséquences sur l'emploi à plein temps dans deux milieux provinciaux très différents et que les bénéficiaires de l'aide sociale pouvaient répondre à des stimulants financiers pour travailler, même dans une région où le chômage est élevé (le Nouveau-Brunswick, où il se situait à 11,7 % en 1996).

- **La plupart des emplois additionnels attribuables au PAS comportaient des salaires relativement faibles et de 30 à 40 heures de travail par semaine.**

Les emplois additionnels attribuables au PAS — occupés par des personnes qui n'auraient pas travaillé autrement — semblaient se concentrer dans les taux de rémunération situés entre le salaire minimum et un ou deux dollars de plus. Le programme a augmenté le pourcentage des personnes travaillant de 30 à 40 heures par semaine, mais n'a eu aucun effet tangible sur le pourcentage de celles qui travaillent plus de 40 heures par semaine.

Avec des salaires qui se situent entre le salaire minimum et un ou deux dollars de plus et une période de 30 à 40 heures de travail par semaine, la plupart des membres du groupe programme ayant décroché un emploi en réponse au PAS avaient des gains relativement faibles — entre 800 \$ and 2 000 \$ par mois en Colombie-Britannique, et entre 600 \$ et 1 200 \$ par mois au Nouveau-Brunswick. Le PAS rendait un emploi financièrement attrayant pour ces personnes, mais, pour que l'impact persiste après la fin du supplément, il faudra que les membres du groupe programme, comparativement aux membres du groupe témoin, aient davantage l'occasion de constater les effets suivants : (1) progression suffisante des taux de rémunération pour rendre le travail financièrement attrayant même sans le supplément, (2) augmentation des heures hebdomadaires d'emploi accessibles, et (ou) (3) changement d'attitudes renforçant leur inclination à travailler.

- **Le PAS a réduit le recours à l'Aide au revenu.**

Comme l'indique le tableau 1, les pourcentages mensuels moyens des membres du groupe programme et du groupe témoin ayant reçu une Aide au revenu pendant le cinquième trimestre étaient respectivement de 70 % et 83 %. Le PAS a donc réduit d'environ 13 % le recours à l'Aide au revenu. Au cours du sixième trimestre, l'impact estimatif était légèrement supérieur (réduction de 14 %).

- **Le PAS s'est révélé avantageux pour un grand éventail de bénéficiaires de l'Aide au revenu, bien que l'impact ait été un peu plus prononcé pour les personnes les plus aptes au travail.**

Les répercussions du PAS sur l'emploi à plein temps se répartissaient assez uniformément sur une vaste gamme de sous-groupes socio-économiques et démographiques. En rendant un emploi plus payant que l'aide sociale, le PAS a augmenté les taux d'emploi à plein temps des diplômés d'études secondaires ainsi que des décrocheurs, des personnes avec ou sans

problèmes de santé, avec ou sans jeunes enfants, avec une grande expérience de travail ou sans. Néanmoins, les répercussions tendent à être plus profondes chez les personnes apparemment plus aptes au travail (par exemple, celles qui ont un certificat d'études secondaires) ou qui rencontrent moins d'obstacles à l'emploi (par exemple, celles dont la condition physique ne limite pas les activités). Le tableau 2 présente l'impact estimatif sur l'emploi à plein temps parmi les sous-groupes pour lesquels les différences d'impact étaient statistiquement significatives. (Une différence « statistiquement significative » dans les impacts de sous-groupe est une différence peu susceptible de se produire par hasard en l'absence de véritable différence. Lorsque les différences d'impact, d'un sous-groupe à un autre, *ne sont pas* statistiquement significatives, elles peuvent facilement être attribuables au hasard et ne doivent pas être considérées comme une preuve que l'impact était vraiment différent entre les sous-groupes.)

IMPACT SUR LES GAINS, LES PAIEMENTS DE TRANSFERT NETS ET LE REVENU

- **Le PAS a suscité une hausse des paiements de transfert nets.**

Il a réduit les dépenses gouvernementales consacrées aux paiements d'Aide au revenu, mais ces économies ont été plus que compensées par le coût des paiements supplémentaires. C'est surtout parce que certaines bénéficiaires du supplément auraient abandonné l'Aide au revenu même en l'absence du PAS. Le programme n'a pas diminué les paiements d'aide sociale à ce groupe (car ceux-ci auraient été inexistant de toute façon), mais il a bel et bien dû assumer le coût des paiements supplémentaires que ces personnes ont reçus.

Les impacts estimatifs sur les paiements de transfert publics figurent au tableau 3. Pendant les cinquième et sixième trimestres, le PAS a réduit les paiements moyens d'Aide au revenu de 103 \$ par mois, tandis que le coût des paiements de supplément s'élevait en moyenne à 196 \$ par mois. (La moyenne comprend des montants nuls pour les membres du groupe programme n'ayant pas reçu de supplément.) Le PAS a aussi accru les recettes d'impôt sur le revenu d'un montant estimatif de 39 \$ par mois, car il a ajouté à la fois le supplément et une augmentation de 124 \$ sur les gains mensuels au revenu imposable des membres du groupe programme. (Le supplément est un revenu imposable, contrairement à l'Aide au revenu.) Tel qu'indiqué à la rangée 5 du tableau 3, l'augmentation nette des dépenses publiques pour les paiements de transfert était d'environ 55 \$ par mois pour chaque membre du groupe programme (196 \$ moins 103 \$ moins 39 \$).

- **Chaque dollar de paiement additionnel de transfert net provenant du gouvernement a produit plus de 2 \$ en gains accrus, ajoutant plus de 3 \$ au revenu des membres du groupe programme.**

Tel que noté ci-dessus, le PAS a mené les membres du groupe programme à gagner en moyenne 124 \$ de plus par mois et leur a fourni des paiements supplémentaires de 196 \$ (voir le tableau 3). En soustrayant de ce revenu additionnel les 103 \$ d'Aide au revenu auxquels elles ont renoncé, et le montant supplémentaire de 39 \$ qu'elles ont dû payer en impôt sur le revenu, on constate qu'elles ont gagné environ 179 \$ par mois en moyenne (124 \$ plus 196 \$, moins 103 \$ et moins 39 \$), comme le montre la rangée 6 du tableau 3. Cela signifie que, pendant cette période, chaque dollar dépensé à des paiements de transfert

supplémentaires a apporté plus de 2 \$ en gains supplémentaires et plus de 3 \$ en revenu additionnel pour les membres du groupe programme. Par conséquent, le PAS contraste avec la plupart des programmes d'Aide au revenu qui présentent une fuite (chaque dollar dépensé pour les paiements de transfert entraîne normalement une hausse de revenu de moins d'un dollar pour les familles pauvres, car le revenu de transfert permet aux bénéficiaires de travailler moins, réduisant ainsi leurs gains).

Tableau 2 : Impact du PAS sur l'emploi à plein temps, par sous-groupe, cinquième trimestre

	Taux moyen mensuel d'emploi à plein temps		
	Groupe programme (%)	Groupe témoin (%)	Différence (Impact)
Situation à l'enquête initiale			
Éducation et formation			
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent			
Oui	35,9	18,8	17,1***
Non	23,6	10,1	13,5***
Inscrite à des cours ou à une formation, au moment de la répartition au hasard			
Oui	36,6	16,4	20,2***
Non	28,1	13,7	14,4***
Situation professionnelle au moment de la répartition au hasard			
Plein temps	64,2	50,8	13,4***
Temps partiel	46,9	23,7	23,2***
Sans emploi, cherche du travail	32,0	15,1	16,9***
Sans emploi, ne cherche pas du travail	20,5	7,0	13,5***
Disponibilité des services de garde			
Avec un emploi, pourrait trouver une personne fiable			
Oui	31,8	14,6	17,2***
Non	21,9	8,5	13,4***
Aucun service de garde nécessaire	28,1	17,6	10,4***
Restrictions relatives au travail			
Déclaré une condition physique limitant l'activité			
Oui	21,3	9,2	12,1***
Non	31,9	15,7	16,2***
Travaillait au moment de la répartition au hasard	52,5	33,3	19,2***
Ne travaillait pas au moment de la répartition au hasard et :			
Ne pouvait pas travailler pour cause de maladie ou d'invalidité	14,7	5,4	9,3***
La maladie ou l'invalidité n'est pas une raison de ne pas travailler	25,8	10,2	15,6***

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques à la répartition au hasard. Les personnes ayant répondu « Je ne sais pas » à une question déterminée ayant contribué à définir un sous-groupe sont exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

Le taux mensuel d'emploi à plein temps pendant le cinquième trimestre est la moyenne des pourcentages de personnes occupant un emploi à plein temps pendant chacun des mois 13 à 15. L'« emploi à plein temps » se définit comme ayant une durée d'au moins 30 heures par semaine, pendant une semaine du mois.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

Tableau 3 : Impact du PAS sur les gains mensuels, les paiements de transfert nets et le revenu, cinquième et sixième trimestres

Résultat (en dollars par mois)	Groupe programme (\$)	Groupe témoin (\$)	Différence (Impact)
1. Gains	347	222	124***
2. Paiements de supplément du PAS	196	0	196***
3. Paiements d'Aide au revenu	621	723	-103***
4. Impôts sur le revenu projetés ^a	53	14	39***
5. Paiements de transfert nets (c.-à-d. dépenses publiques sur les paiements du PAS et d'AR, moins les recettes d'impôt sur le revenu) : rangée 2 + rangée 3 – rangée 4	764	709	55***
6. Revenu après impôt tiré des gains, du PAS et de l'Aide au revenu : rangée 1 + rangée 2 + rangée 3 – rangée 4	1 111	932	179***

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'emplacement.

^aLes projections relatives aux impôts sur le revenu sont basées sur les barèmes d'imposition fédéraux et provinciaux et sur des données relatives au revenu gagné et non gagné, ainsi que sur les paiements de supplément du PAS; les impôts réels payés par les personnes faisant partie de l'échantillon peuvent différer de ces projections.

Ces estimations ne donnent qu'un aperçu à court terme et incomplet des effets du PAS sur les budgets publics et sur les revenus des membres du groupe programme. En premier lieu, le PAS entraîne aussi d'autres coûts opérationnels et devrait avoir des effets sur les dépenses et les revenus d'autres programmes gouvernementaux. En second lieu, l'impact du PAS sur les dépenses publiques et les revenus est susceptible de changer avec le temps.

Pendant le reste de la période de supplément de trois ans, le coût net du PAS pour les budgets publics peut augmenter ou baisser, selon des facteurs comme l'envergure des réductions dans les paiements d'Aide au revenu et la fraction des bénéficiaires de supplément qui continuent à travailler à plein temps. Après l'expiration du délai de trois ans prévu pour le supplément, le PAS n'entraînera plus de coût pour le gouvernement. Si les réductions dans les paiements d'Aide au revenu ou les augmentations des recettes fiscales persistent, alors le programme produira, pour le gouvernement, des économies compensant une partie, voire la totalité, des coûts engagés pendant la période du supplément. Ainsi les effets du PAS (en ce qui concerne l'augmentation ou la baisse des dépenses publiques à long terme et l'envergure de ces fluctuations) dépendent largement de l'attitude des bénéficiaires du supplément : continueront-elles à travailler sans revenir à l'aide sociale après l'expiration du supplément?

Le PAS devrait continuer à avoir des effets positifs sur les revenus des personnes faisant partie du groupe programme pendant le reste de la période du supplément. Par la suite, l'impact du programme sur les revenus pourrait être nul, positif ou négatif. Le programme pourrait continuer à être bénéfique pour les revenus si les gains des bénéficiaires augmentent assez pour rendre un emploi plus payant que l'aide sociale, même sans le supplément. D'autre part, le PAS pourrait avoir l'effet contraire si les bénéficiaires ne reviennent pas à l'aide sociale mais ne gagnent pas assez pour compenser la perte des paiements d'AR.

Ainsi, les avantages et coûts à long terme du PAS sont encore inconnus. Une analyse coûts-avantages effectuée plus tard pendant l'évaluation permettra d'établir la rentabilité du

PAS aux points de vue des budgets publics, des membres du groupe programme et de l'ensemble de la société, compte tenu des points que nous venons de mentionner.

IMPACT DU PAS SUR LA PAUVRETÉ, LES DÉPENSES ET LES CONDITIONS DE VIE

Comme nous l'avons vu précédemment, le PAS a augmenté à la fois les gains au travail et le revenu de transfert des participants. Le tableau 4 montre que le PAS a augmenté le revenu familial moyen des membres du groupe programme (avant impôts) de 199 \$ par mois. (Le revenu familial a été mesuré pour les six mois précédant immédiatement l'entrevue de suivi après 18 mois — à peu près les cinquième et sixième trimestres — et englobe les gains, les paiements de supplément, l'Aide au revenu, d'autres revenus de transfert comme la prestation fiscale pour enfants, et les gains d'autres membres de la famille.)

Tableau 4 : Impact du PAS sur le revenu mensuel, la pauvreté, les dépenses et les biens, au moment de l'entrevue de suivi après 18 mois

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (Impact)
Revenu familial par mois ^a	1 486 \$	1 286 \$	199***
Pourcentage de personnes à faible revenu ^b			
Sous le seuil de faible revenu	77,5%	89,8%	-12,2***
En dessous de 50 % du seuil de faible revenu	18,3	21,6	-3,3***
Dépenses mensuelles pour :			
Aliments	413 \$	389 \$	25***
Vêtements d'enfants	48	44	4***
Loyer	470	461	9
Recours à la banque alimentaire (au cours des trois derniers mois)	19,1%	21,1%	-2,0*
Avoirs financiers			
Compte d'épargne	50,8%	46,5%	4,4***
Compte-chèques	62,4	62,1	0,3
Régime enregistré d'épargne-retraite	2,4	1,2	1,2***
Auto	26,2	24,6	1,6

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures individuelles à cause des valeurs manquantes.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les deux groupes. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

Les sommes et différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aLe revenu familial englobe les gains, l'Aide au revenu et les paiements du PAS, ainsi que toutes les autres sources de revenu individuelles (crédits d'impôt, autres transferts, etc.), ainsi que les gains des autres membres de la famille.

^bCalculé en comparant le revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada pour l'emplacement du membre de l'échantillon et la taille de la famille.

- **Le PAS a suscité un important effet anti-pauvreté.**

Parmi les membres du groupe témoin, 90 % avaient un revenu inférieur au seuil de pauvreté de Statistique Canada, un indicateur des besoins en revenu familial qui varie selon la taille de la famille et la population du secteur résidentiel. En comparaison, 78 % des membres du groupe programme avaient des revenus inférieurs au seuil. Par conséquent, le PAS a réduit de 12 % la fraction des familles dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu, ce qui exerce un grand effet anti-pauvreté. Le PAS a aussi réduit de 3 % la fraction

des familles considérées comme « très pauvres » (revenus inférieurs à 50 % du seuil), comme l'indique le tableau 4. Cette dernière réalisation est très importante et porte à croire que le PAS présente des avantages mesurables même pour les familles qui autrement seraient très en bas de l'échelle économique.

- **Une bonne partie du revenu additionnel a servi à augmenter les dépenses pour les produits de première nécessité.**

Les personnes du groupe programme et leurs familles ont dépensé environ 20 % du revenu additionnel produit par le PAS, pour trois produits de nécessité de base (aliments, logement et vêtements d'enfants) qui, ensemble, représentent la plupart des dépenses de ménage parmi les familles monoparentales vivant de l'aide sociale. Une autre proportion de 20 % a été dépensée pour des impôts plus élevés (non indiqué au tableau 4). Le PAS a aussi réduit la fraction des familles qui recouraient à une banque alimentaire.

Comme on pouvait s'y attendre, les modes de dépense différaient entre les divers types de familles. Les grosses familles du Nouveau-Brunswick, relativement défavorisées en l'absence du PAS, ont dépensé, rien que pour les aliments, 22 % de leurs gains en revenu liés au PAS. Cette hausse du budget de l'alimentation s'accompagnait d'une baisse de 9 % du recours aux banques alimentaires, lequel est passé de 32 % à 23 %. Ces résultats suggèrent que le PAS contribuait à aider les familles de travailleurs à faible revenu à répondre à leurs besoins fondamentaux.

- **Les familles semblent avoir économisé une partie du revenu supplémentaire.**

Étant donné la nature limitée de l'offre de supplément, on pouvait s'attendre à ce que les familles dont les besoins en alimentation et en logement étaient raisonnablement satisfaits économisent une partie du revenu supplémentaire produit par le PAS. L'impact estimatif sur les avoirs financiers, indiqué au tableau 4, corrobore cette hypothèse : le PAS a augmenté les fractions des membres du groupe programme ayant un compte d'épargne et un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE POLITIQUES

Les premières conclusions du PAS ont d'importantes répercussions pour les décideurs souhaitant utiliser des incitatifs financiers pour encourager les bénéficiaires à aller travailler et, à la longue, à atteindre l'autosuffisance économique.

- **Une fois liés à la nécessité d'un travail substantiel, les incitatifs financiers peuvent contribuer à trois objectifs souvent contradictoires de la réforme de l'aide sociale : augmenter les efforts pour trouver un emploi, réduire la pauvreté et diminuer la dépendance envers l'aide sociale.** Au cours des cinquième et sixième trimestres de suivi, le PAS a approximativement doublé le taux d'emploi à plein temps, réduit de 12 % la fraction des familles vivant sous le seuil de faible revenu, et de 13 % à 14 % l'Aide au revenu. Il faut toutefois se rappeler que ces estimations représentent l'impact maximal que le programme a exercé sur l'emploi et le recours à l'aide sociale. Il faut un plus long suivi pour déterminer si les impacts du PAS persisteront durant le reste de la période de supplément et après celle-ci.

- **Les incitatifs financiers ne sont pas une panacée.** L'emploi additionnel généré par le PAS était surtout assorti de faibles taux de rémunération. Les bénéficiaires de supplément devront augmenter de beaucoup leurs gains pour que les effets du PAS sur le revenu familial et la pauvreté persistent après la fin du supplément. Il reste donc à voir si un supplément temporaire de gains peut avoir comme effets à long terme d'augmenter les emplois et de réduire la pauvreté. Sinon, il est encore possible qu'un programme de supplément à plus long terme puisse atteindre ces buts. Celui-ci serait jugé attrayant selon que le public considère ou non ses coûts comme justifiés par la réduction de la pauvreté et le passage des assistés sociaux traditionnels à un programme de supplément basé sur le travail.
- **Les incitatifs financiers sont dispendieux à court terme.** Le PAS a fait l'objet d'une augmentation nette des dépenses gouvernementales consacrées aux paiements de transfert, surtout parce qu'il récompensait certaines personnes qui auraient quitté l'aide sociale de toute façon. On ignore encore si une partie ou la totalité de ces coûts sera compensée par des réductions des paiements d'aide sociale et par des augmentations des recettes fiscales après la fin du supplément.
- **Les coûts accrus des incitatifs financiers entraînent une importante amélioration du bien-être.** Les participants utilisent leur revenu accru pour acheter des aliments, des vêtements pour enfants et pour rénover leur logement, autant de produits de première nécessité de base. Ils ont pu réduire leur dépendance envers les banques alimentaires et commencer à accumuler des biens.
- **Les caractéristiques spécifiques de la conception et de la mise en œuvre du programme peuvent être importantes pour l'efficacité d'un programme d'incitatifs financiers.** Les objectifs (fournir un important stimulant au travail, prévenir les réductions des heures de travail et contenir les coûts) se reflètent dans la formule des prestations du PAS, les 30 heures de travail obligatoires, le délai d'un an pour se prévaloir de l'offre, la limite de trois ans pour la réception du supplément et la restriction de l'admissibilité aux personnes ayant reçu de l'aide sociale depuis au moins 12 mois. La plupart des membres du groupe programme connaissaient et comprenaient les caractéristiques de base du PAS. Ce dernier n'aurait pas nécessairement donné les mêmes résultats si ses caractéristiques étaient changées ou si les personnes du groupe programme n'étaient pas aussi bien informées.

Les futurs rapports contenant un suivi à plus long terme des personnes de l'échantillon détermineront si l'on peut maintenir les premiers succès du PAS pour ce qui est d'augmenter les gains et le revenu, de réduire la réception de l'aide sociale et d'améliorer le bien-être des chefs de famille monoparentale et de leurs enfants.